

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition numéro 06232-RK, déposée le 16/01/2023, Civilité Mme THON Melingda Faustine profession : Néant Résidant en France de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 71 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par le lot N°93A, au Sud par le lot N° 95, à l'Est par le lot N° 94 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06233-RK, déposée le 16 /01/ 2023, Civilité M. AMELETE Akila profession : Agent commercial demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 18 ca situé à kara connu sous le nom de Lama Kpédah préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPE et au Sud par une rue de 20 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06234-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité M. et Mme MENSAH Sofo Christophe et ABOUDAYE Mariétou profession : Machiniste et Ménagère demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Kara connu sous le nom de Awandélo préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord-Est par une rue de 16 mètres, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété TAKOU et au Sud-Est par une rue de 20 mètres.

Ils déclare(nt) que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06235-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité M. KAKPOVI Kodjo profession : Officier des FAT demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 47 ca situé à Kara connu sous le nom de Pya Akeï Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété TEYINOH et à l'Est par les propriétés TEYINOH et MALOU.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06236-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité M. LEMOU Samtu profession : Assistant médical demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01 ca situé à kara connu sous le nom de N'djèyo Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par le lot N° 492, au Sud par le lot N° 494, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par le lot N° 493.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06237-RK, déposée le 17/01/ 2023, Civilité M. SIMBOU Atabanam profession : Statisticien demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 81 ca situé à Kara connu sous le nom de Awandélo préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud par une voie de 70 mètres et à l'Est par la propriété ABIDJI.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06238-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité M. N'DAH N'botikoula profession : Sans emploi demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca situé à Kara connu sous le nom de Thamindè Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KONGA, au Sud par les propriétés PELADJOLO et N'DAH et à l'Est par la Route Kara - Bohou de 30 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06239-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité Mme ALI Damba profession : Assistante administrative demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 58 ca situé à Kara connu sous le nom de Koungouyo Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKPELI, au Sud par une rue non dénommée de 12 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06240-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité Mme AKAKPO Bayouben Larissa profession : Etudiante demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca situé à Kara connu sous le nom de Atchangbadè Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété SAMON, au Sud-Ouest par une rue de 14 mètres et au Nord-Ouest par une rue de 40 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06241-RK, déposée le 17 /01/ 2023, Civilité Mme BELEYI Amah profession : Secrétaire demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 60 ca situé à kara connu sous le nom de Tomdè Site 1 A préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par le lot N° 229, au Sud par le lot 230 A, à l'Est par le lot N° 232 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06242-RK, déposée le 18/01/ 2023, Civilité M. KADJAAbalodjam profession : Administrateur civil demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca situé à Kara connu sous le nom de Téloudè préfecture de(s) Kozah et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété SAMON, au Sud-Est par une rue de 10 mètres et au Sud-Ouest par une rue de 20 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06243-RK, déposée le 18/01/ 2023, Civilité Mme KOUMADJO Akoua Thérèse profession : Institutrice demeurant à Notsè et domicilié(es) à Notsè de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Anaidè Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par le lot N° 719, au Sud par le lot N° 718 A, à l'Est par une rue de 14 mètres et à l'Ouest par le lot N° 720.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06244-RK, déposée le 20 /01/ 2023, Civilité M. BELENGAI Boukari Moumouni profession : Directeur de société demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 53 ca situé à Kara connu sous le nom de Awandjélo Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par une voie de 35 mètres, au Sud par la station CAP SOUMBOU, à l'Est par une voie de 35 mètres et à l'Ouest par une rue de 14 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06245-RK, déposée le 20/01/2023, Civilité Mme AWADI Amaa profession : Enseignante demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 21 ca situé à Kara connu sous le nom de Attéda Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGO et à l'Ouest par une rue de 14 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06246-RK, déposée le 20/01/2023, Civilité Mme AWADI Amaa profession : Enseignante demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 48 ca situé à Kara connu sous le nom de Atéda Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord, et au Sud par la propriété EDJEU, à l'Est par une ligne de moyenne tension de 30 mètres et à l'Ouest par les propriétés EDJEU et AGO.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06247-RK, déposée le 20/01/2023, Civilité M. PEKETI Kossi Pananewe profession : Chauffeur demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca situé à Kara connu sous le nom de Abouda Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALAYI et au Sud par une rue de 14 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 04542-RK déposée le 22/03/2022, Monsieur AWESSO Thierry Louis E., profession : Directeur de société demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 11 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Attéda, préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud par les lots N° 4 et 3 et à l'Est par le lot N° 1.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05664-RK déposée le 28/07/2022, Monsieur SIMZAAtiyodi, profession : Technicien Supérieur Génie Civil demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lassa, connu sous le nom de Tcholla, préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord par une Rue non dénommée de 14 mètres, au Sud par le lot N° 127, à l'Est par les lots N° 127 A et 127 B et à l'Ouest par le lot N° 124.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06120-RK, Déposée le 15/12/2022, M. POBOZI Benoit, profession : étudiant demeurant et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 c, situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo Préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N° 670 a, au Sud et à l'Ouest par les rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par les lots N°667b et 668.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.